

1/- Préambule introductif

J'ai l'honneur en tant que Présidente de vous soumettre le **1er rapport moral du CNPI** rédigé à bientôt deux ans de création. Pour rappel, le contexte sanitaire COVID et ses impacts produits sur nos activités tant professionnelles que familiales nous ont conduits à valider au CA du dernier trimestre 2020 le report de l'AG 2020 sur Mars 2021 puis pour les mêmes motifs reportée sur le dernier trimestre 2021.

Comme prévu dans le cadre statutaire, ce rapport moral s'accompagne en synergie :

- du **rapport d'activités 2020 et 2021** extrait des différents CR des réunions de bureau CNPI, de CA CNPI et des groupes de travail initiés par le CNPI ou auxquels le CNPI a été invité à participer.
- du **rapport financier** clôturant l'exercice au 3^{ème} trimestre 2021 présenté par notre trésorier John PINTE, sachant qu'un point Trésorerie a été fait à chaque CA (*cf. CR des CA CNPI 2020 & 2021*).

Rédiger un rapport moral est un exercice à la fois enthousiasmant et délicat, permettant d'inscrire à un temps T une analyse rétroactive et prospective basée sur :

- d'une part les modalités de mise en œuvre des missions dévolues, le niveau d'atteinte des objectifs et l'identification des freins et des leviers,
- d'autre part, au regard des perspectives entrevues, les propositions pour l'exercice à venir, intégrant les priorités à court et moyen termes dans le contexte mouvant des métiers et du système de santé.

Ces points font l'objet des paragraphes 2 et 3 à suivre.

Rendant compte du chemin parcouru depuis Novembre 2019, de ce qui a mobilisé nos forces vives tant d'administrateurs que des collègues sollicités, ce rapport moral me donne l'opportunité de saluer le temps que chacun a su/pu trouver pour remplir les mandats confiés, remplis à ce stade majoritairement à titre bénévole¹.

Tel, ce rapport moral présenté en AG est en premier lieu l'occasion de formuler des remerciements, remerciements tant pour la confiance donnée/reçue, pour l'impact sur la dynamique collective ainsi que les travaux que cela nous a permis de réaliser :

- tout d'abord aux 5 membres qui composent le Bureau CNPI à mes côtés, respectivement
 - Sylvie MAGNE et David DRAUSSIN, secrétaire et secrétaire adjoint grâce auxquels les modalités organisationnelles courantes de traçabilité et de communication entre nous sont facilitées,
 - Thierry AMOUROUX et Daniel GUILLERM, vice-présidents,
 - John PINTE, trésorier.
- A Maxence GAL, Infirmier clinicien libéral, représentant ANFIIDE, pour sa disponibilité sans faille et ses contributions notamment en veille documentaire qui ont permis d'asseoir nos arguments scientifiques,
- A chacun des représentants titulaires et suppléants des 16 organisations membres du CNPI, siégeant au CA CNPI et/ou aux Commissions scientifiques indépendantes, grâce auxquels l'expression de la pluralité de nos modalités d'exercice du métier socle infirmier peut s'objectiver, s'articuler...
- à toutes les personnes (professionnels et usagers de la santé) qui ont contribué aux travaux produits par le CNPI depuis sa création, notamment les collègues tant de nos organisations infirmières que de nos réseaux professionnels qui ont accepté de donner de leur temps pour mettre leur expertise métier au service de la communauté infirmière,
- aux Présidents des 4 autres CNP de la profession infirmière (Alain CARTIGNY, CNP IBODE - Jean Pierre ANTONY, CNP IADE – Charles EURY, CNP PUER – Julie DEVICTOR, CNP IPA), avec lesquels nous tissons des liens collaboratifs constructifs au service de la profession infirmière, dans le respect de l'articulation des complémentarités des référentiels activités/compétences/formation de nos 5 diplômes d'état infirmier et des missions de nos CNP respectifs,

¹ Hors représentants élus aux Commissions scientifiques indépendantes

- au Président de l'ONI Patrick CHAMBODERON qui apporte une réponse à chacune des sollicitations que je peux lui formuler (recherche d'informations, collaboration,...) au titre du CNPI,
- aux représentants de l'HAS, de la DGOS, de l'IGAS, de l'ANDPC, du Comité national des coopérations interprofessionnelles, de l'Agence du médicament, de la CNAM et des ARS avec lesquels la structuration de liens collaboratifs se concrétise progressivement,
- aux représentants des CNP des autres professions de santé et autres collectifs associatifs dont il convient de poursuivre les liens collaboratifs tissant l'interprofessionnalité,
- aux représentants de la CNU Section 92 pour les liens contributifs avec l'université et la recherche.

Chacune de ces collaborations et contributions apporte une pierre à la construction de notre CNPI pour remplir son objet et les missions dévolues dont il convient d'avoir en tête la nature avant d'analyser notre actif.

Comme le stipule l'article 2 de nos statuts du 22 novembre 2019 (objet), *"le CNPI a pour but d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins de santé de la population ainsi que des personnes dans une vision structurante et innovante de la profession infirmière. Il contribue notamment à l'amélioration des processus de prise en charge, à la qualité et à la sécurité des soins ainsi qu'à la compétence des professionnels tant dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, de l'éducation à la santé, que dans la dispensation de soins de base, techniques, éducatifs et relationnels"*.

Telles que définies dans l'arrêté dédié et stipulées en miroir dans l'article 5 de nos statuts (*missions*), *"le CNPI est l'un des interlocuteurs des autorités publiques en matière de santé. Il collabore avec les Conseils nationaux professionnels spécialisés de la profession infirmière, avec les Conseils nationaux des professionnels de santé, avec les autres acteurs médico-sociaux et les associations d'usagers"*. Les missions se déclinent dans des champs ciblés, dont ci-dessous notamment des extraits en synthèse :

- *"Dans le champ du développement professionnel continu (propositions orientations pluriannuelles prioritaires DPC, parcours pluriannuel DPC ; participation à l'élaboration et à l'évolution du document de traçabilité suivi actions DPC réalisées dans le cadre de l'obligation triennale ; définition des critères d'évaluation des actions DPC proposées par les organismes/structures et pour l'élaboration des plans de contrôle annuel des actions DPC ; propositions adaptation méthodes DPC définies par la Haute Autorité de Santé ; veille sur les initiatives de terrain et les besoins des professionnels infirmiers non spécialisés ; transmissions d'informations ou propositions utiles pour évaluer intérêt et pertinence des actions proposées, promouvoir le caractère collectif du DPC quels que soient le secteur et le mode d'exercice ;*
- *proposer des auto-saisines à la Haute Autorité de Santé afin d'évaluer des services attendus ou rendus des actes et des prestations ;*
- *formuler des avis sur des coopérations interprofessionnelles ;*
- *contribuer à l'analyse et à l'accompagnement de l'évolution du métier d'Infirmier en soins généraux et des compétences des professionnels à travers notamment la définition de référentiels métiers et de recommandations professionnelles ;*
 - *de participer à la réflexion sur la formation universitaire, le développement professionnel continu et la recherche en sciences infirmières ;*
 - *de désigner, à la demande de l'État, des représentants de la profession infirmière pour siéger dans les structures appelées à émettre des avis sur les demandes d'autorisations d'exercice ou de reconnaissance des qualifications professionnelles ;*
 - *d'apporter une contribution notamment en proposant des professionnels susceptibles d'être désignés en tant qu'experts, dans les domaines scientifiques et opérationnels liés à l'organisation et à l'exercice de la profession ;*
 - *de participer à la mise en place de registres épidémiologiques pour la surveillance des événements de santé et de registres professionnels d'observation des pratiques"*.

Challenge de l'équilibre à savoir trouver, dans le respect des missions des autres instances pré-existantes et la conscience des enjeux associés, dans la manière d'appréhender en quoi/sur quoi un CNP peut et agit pour contribuer à asseoir le leadership infirmier dans les différents modes d'exercice qui le composent...

De fait, un CNP se réfère aux différents cadres réglementaires, aux données scientifiques et à la déontologie.

Comme nous en avons convenu ensemble fin 2019, nous savions que les enjeux 2020/2021 pour notre profession infirmière comme pour le système de santé, par nature multifocaux et mouvants, nécessiteraient que nous priorisions les axes dont nous travaillerions le fond au sein du CNPI en identifiant notamment :

- ce qui relevait des missions d'un syndicat, d'une association, d'un ordre, d'un URPS et autres instances composant le paysage français,
- ce qui ne serait pas réalisé par d'autres instances à la place du CNPI,
- ce qu'il convenait d'engager en rédaction de fond pour un positionnement CNPI reposant sur un consensus à chaque fois que possible, tenant compte de l'hétérogénéité des modes d'exercice et de l'état des données mobilisables,
- ce qui relevait de la structuration interne au CNPI, du tissage de liens collaboratifs internes et externes,
- ce qui nous aiderait à évaluer le bien fondé de nos choix et à réajuster notre feuille de route, tenant compte de l'actualité, du passé, du présent et de l'avenir.

Et c'est sur ces réflexions générales que nous nous sommes fixés des objectifs à court et moyen termes, en lien avec l'objet social et les missions de notre CNP naissant dont il convient de savoir s'avouer que nous n'en maîtrisons pas d'emblée les tenants et aboutissants.

2/- Analyse rétroactive des travaux engagés et des résultats aux objectifs à court terme

Une fois ces bases globalement posées, l'étape suivante à partir de début 2020 a été celle de la mise en musique opérationnelle. Pour se faire, la dynamique interne impulsée a cherché à répondre au questionnement suivant : être partie prenante en tant qu'interlocuteur privilégié pour notre profession infirmier, oui mais :

- comment, avec qui, pour qui et pour en faire ou en dire quoi ? quand ? à qui ?
- avec quelles assises argumentaires (le fond) et sous quelles formes ?
- avec quelle attention portée à l'équilibre général ?
- pour quelles priorités à court, moyen et long termes ?
- avec quels fonds et moyens humains pour mettre en œuvre les actions.

Deux grands chantiers ont été ouverts :

- **l'un dédié à notre structuration interne** : définition des modalités de fonctionnement entre membres du bureau, entre membres du CA, clarification des fiches missions et des pourtours de responsabilités, élaboration d'un canevas de fiches projet permettant de définir une méthodologie commune et sollicitant la participation des organisations (contexte, objectifs, étapes, critères d'évaluation, modalités de coordination, ...), canevas de CR, calendrier prévisionnel des réunions de bureau et de CA recherchant l'équilibre/tenant compte des contraintes réciproques de nos différentes modalités d'exercice professionnel, ensemble d'actions nécessitant une volonté individuelle de construire ce nouveau collectif, l'approvisionnement mutuel progressif entre professionnels fortement engagés dans leur métier et pour leur profession - par définition, chaque membre étant de fait a minima adhérent de l'organisation qu'il représente voire administrateur de cette dernière, majoritairement en cumul bénévole avec ses autres activités professionnelles,
- **l'autre dédié à la construction de notre visibilité externe**, en répondant aux sollicitations des tutelles (HAS, ANPDC, DGOS, IGAS, ...), en saisissant les occasions produites par l'actualité nationale/sanitaire afin de transmettre l'avis du CNPI, en créant les opportunités de se faire inviter aux travaux nationaux, en développant des liens fonctionnels avec les autres organisations, les autres CNP de la profession, l'ONI et les autres CNP des professions de santé.

Bon gré mal gré, nous avons répondu présents, certes davantage en réaction à l'actualité ou aux sollicitations, faute de temps pour approfondir d'autres thématiques. Le rapport d'activités rend visible l'aspect quantitatif des contributions derrière lequel il conviendrait de développer les aspects qualitatifs, notamment pour nous permettre de capitaliser les acquis pour d'autres activités de même nature. *C'est une des actions qu'il conviendra de programmer à moyen terme.*

Lors du CA du 10 juin 2020, nous avons déterminé 3 axes prioritaires au regard des missions d'un CNP associant à la fois la vision du service rendu au regard des besoins de la population, les compétences métiers de la profession insérées dans le parcours de soins des populations et les évolutions tant interprofessionnelles que sociétales (démocratie sanitaire).

- 1- Améliorer l'accès aux soins des populations notamment par l'accès à des soins infirmiers en 1ère recours
- 2- Construire les organisations autour des parcours de santé et de soin des personnes tout au long de la vie
- 3- Construire les contenus des enseignements universitaires nécessaires à la mise en œuvre sécuritaire et spécifique des interventions infirmières

Notre production collective CNPI réalisée pour le SEGUR de la santé en Juin 2020 reste une base argumentaire d'actualité (*annexe 1*). L'analyse des contextes et les propositions d'actions restent d'actualité. Tous ces chantiers ne peuvent être ouverts en même temps. Mais je vous invite à les relire avec les membres de vos organisations, à votre rythme, et d'en faire un retour d'ici la fin du premier trimestre 2022 pour que nous puissions définir une feuille de route sur ces trois prochaines années, histoire notamment que l'actualité du moment n'oculte pas un chantier de fond à engager reflétant le leadership professionnel de notre mission première de CNP.

Le fonctionnement en **Groupe projet interne** se rode. Merci au binôme de pilotes et aux membres qui se sont portés volontaires pour ces GT. Nous poursuivons la formalisation d'outils interne facilitant cette mise en œuvre, notamment avec John pour le bon suivi Trésorerie et avec Sylvie/David pour les aspects organisationnels. L'enjeu est prégnant pour bâtir nos argumentaires et prise de position CNPI. Parmi ces GT, deux initiés en 2021 restent priorisés pour 2022

- celui dédié des **Parcours DPC** et des recommandations à produire au nom du CNPI pour les différentes typologies de parcours d'exercices (activités/compétences et préconisations actualisation/contenu DPC),
 - celui sur la **Réingénierie du métier socle infirmier**, intégrant les composantes évolutions compétences activités propres, interprofessionnalité, service rendu, modèle économique et autres réingénieries parallèles,
- Ces deux axes étant de fait en étroite synergie et points de vigilance interfacés avec
- les modalités de certification périodique des professionnels de santé à ordres,
 - le travail envisagé en lien avec l'encadrement des étudiants infirmiers (modalités de tutorat – professionnalisation et réflexivité DPC des professionnels diplômés...).

Nous avons recherché et commencé à améliorer le partage d'informations clés d'analyse systémique (mise en lien, points de vigilance,...) concernant les publications de rapports et textes impactant tout autant le système de santé, l'interprofessionnalité que la profession infirmière plus particulièrement. Pour exemple, la synthèse inscrite à l'ODJ de chaque CA depuis 1 an que j'ai demandé notamment à notre Vice-Président Daniel GUILLERM de coordonner. Ces partages sont à bonifier, chacun d'entre vous ayant des éléments d'informations spécifiques aidant à décoder et à anticiper nos travaux CNPI.

Nous avons su réinterroger l'intérêt du fichier/vivier des expertises/expériences individuelles pour permettre de cibler et d'optimiser les délais d'orientation comme de réponses. *Cette action va être engagée avant la fin 2021.*

Nous avons dû revalider nos règles de diffusion entre membres (bureau – CA) et les règles de confidentialité dans le cadre des diffusions intermédiaires internes des avancées de travaux auxquels un ou des membres représentant le CNPI participe(nt). C'est un point de vigilance collective comme de rigueur individuelle dont je souligne l'importance, les effets délétères des "fuites" produits notamment via les réseaux sociaux mobilisant une énergie indue qui serait utilement mis à profit pour d'autres actions...

Afin que chacun appréhende les contours des modalités de coopération interprofessionnelles comme des méthodes DPC validées HAS, il a semblé pertinent d'initier des séminaires interactifs avec l'HAS, le Comité national des coopérations interprofessionnelles, l'ANDPC renforçant :

- le niveau d'informations partagées entre membres du CNPI,
- le vivier de collègues du CNPI en capacité de donner un avis sur le contenu des sollicitations (protocoles de coopérations, parcours DPC, méthodes DPC...),
- les liens avec les référents de ces instances.

Nous ferons un bilan de satisfaction de ces séminaires, dont pour rappel les thématiques à venir peuvent tout autant être celles proposées par les organisations membres que par le Bureau.

Nous avons également envisagé l'organisation de web séminaire ou d'une manifestation permettant de rendre visible les travaux du CNPI, de collaborer avec d'autres, ... Cette action est directement liée aux moyens financiers et humains qui seront ou pas disponibles...

Les actions de collaborations engagées avec les 4 autres CNP de la profession comme avec l'ONI sont à poursuivre, dans l'objectif de rechercher à chaque fois que possible un argumentaire consensuel, levier pour limiter l'impact délétère de voix cacophoniques qui desservent tant la profession que l'envie des acteurs de terrain de s'engager dans des activités contribuant à rendre visible les domaines socles de nos interventions infirmières.

Gardons également en perspective organisationnelle que nos mandats initiaux de membres du bureau ont été contractualisés pour 3 ans, soit jusqu'en décembre 2022), ce qui nous laisse le premier semestre 2022 pour finir de dessiner ces contours et valider notre organisation à court terme (avant la fin du 3ème trimestre 2022) pour anticiper les démarches de candidatures comme les modalités d'élection.

Avec le recul de ces deux années d'exercice, il paraît utile enfin de relire nos statuts et notre règlement intérieur pour identifier s'il convient ou pas d'en modifier certains éléments. Pour exemple, dans une volonté pragmatique fonctionnelle et pour nourrir la réflexion collective, nous avons acté que le titulaire et le(s) suppléant(s) pouvaient siéger au CA, conservant une seule voix par organisation lors d'un vote. C'est une modalité d'autant réaliste en visio puisque sans frais inhérents. J'ai également demandé à ce qu'un représentant ANFIIDE soit systématiquement présent, ne pouvant pas personnellement tenir un mandat de Présidente et portée l'avis de l'ANFIIDE. Nous avons pris la précaution de stipuler ces décisions au CR CA CNPI. Il convient d'approfondir ces aspects fonctionnels et statutaires pour éviter tout conflit d'intérêt.

Il nous reste enfin à mettre en commun le recensement des activités qu'il conviendrait de confier à un ou plusieurs permanents rémunérés et à valider l'utilisation de la subvention dans les types d'activités envisagées, à la recherche des meilleures options pour soit être un CNPI partie prenante, ***Cette action est à réaliser à court terme avec échéance 31 janvier 2022 (cf. rapport financier et choix affectations budget prévisionnel 2022).***

En tant que Présidente, il me reste à poursuivre les rencontres individualisées avec chacune de nos organisations, me permettant d'appréhender de "l'intérieur" des réalités d'exercice éclairant les préoccupations, les attentes comme la qualité du service rendu, me permettant d'élargir cette vision systémique indispensable pour tenir ce mandat. Je remercie l'ANISP et David DRAUSSIN tout particulièrement de m'avoir invitée à venir rencontrer lors des JNSIP de novembre dernier les IDE sapeurs-pompiers. Pour exemple, grâce à ces échanges et ceux qui ont nourri la contribution CNPI à la finalisation des référentiels d'activités/compétences/formation IPA Urgences, j'appréhende davantage les méandres complexes des rattachements à des ministères différents, obscurcissant la vision de la réalité que les acteurs de terrain savent au quotidien inventer en intelligence collective productive pour mobiliser les ressources disponibles. Sans ces échanges, j'aurai probablement oublié de faire certains liens dans le cadre des

actions engagées pour le suivi de la mise en œuvre des 3 axes du Plan soins palliatifs. Je vous encourage donc à me solliciter lors de vos prochaines rencontres.

De manière pragmatique et stratégique, quels leviers d'avancée pour continuer à bâtir notre construction identitaire interne, le présent comme l'avenir du CNPI ?

Si les briques des fondations sont posées, le ciment n'en est pas encore sec. Il nous reste à bâtir, brique par brique, marche par marche, les autres pièces de la maison pour en faire un édifice solidifié.

S'il est stipulé dans l'article 5 de nos statuts que *"Les missions et fonctions du Conseil National Professionnel Infirmier ne sont pas concurrentielles des missions et activités des organisations le constituant, notamment syndicales et ordinaires"*, il convient avec lucidité de faire le constat des freins et des leviers qui vont avec cette déclaration d'intention.

Dans le cadre des missions dévolues au CNPI et prenant en compte les ambivalences du législateur dans cette réglementation imposée aux CNP, il convient d'en faire une force, un levier complémentaire et non un concurrent ou un organe vide d'activités faute de moyens permettant de passer de l'idée/des mots à l'action partie prenante.

Engagés comme nous le sommes les uns et les autres, nous connaissons bien cette complexité. Avec autant d'organisations associatives et syndicales, où chaque organisation - voire chaque membre la composant - a une sensibilité propre (en tant que personne, en écho avec ses modalités d'exercice,...) voire des prises de positions spécifiques défendues par l'organisation d'appartenance initiale, garantir qu'une position CNPI peut être délicate à construire mais c'est bien le sens de la mission que nous avons accepté, notamment en co-signant les statuts et pour certains, en nous présentant à un poste au bureau CNPI.

Je mesure chaque jour ce que cela revêt pour tenir ce mandat de Présidente CNPI et combien pour tenir ce dernier je m'éloigne de la production directe au sein de l'ANFIIDE. Je mesure également la responsabilité qui va de pair dans le choix à opérer pour désigner un représentant CNPI pour une audience ou un groupe national sachant que certains membres du bureau CNPI y sont aussi conviés en tant que représentants syndicaux professionnels. Nous avons l'intelligence d'en parler librement entre nous, ce que je tiens à souligner. Mais c'est clairement une vigilance à partager collectivement.

Par nature hétérogènes dans leurs modalités d'exercice du métier socle infirmier, les organisations composant notre CNPI sont une force, à condition d'arriver à construire sur ce qui est commun, ce qui rassemble et non ce qui divise. Challenge délicat du savoir produire pour le collectif, sans précipitation ou a priori délétère, avec le juste dosage de compromis sans compromission, en adoptant ces postures qui nous permettent de trouver les ajustements pour que le mandat de représentativité CNPI soit l'expression de la voix consensuelle du CNPI et non de sa propre organisation.

Cet exercice est potentiellement dichotomique, notamment pour certains membres du bureau qui ont en parallèle une représentation syndicale identifiée, reconnue, dont la profession a besoin, supposant d'adopter des stratégies de fond comme de forme pour bien différencier au nom de quoi un avis est porté. Si formuler ces principes et ce constat est aisé, en revanche sachons reconnaître avec lucidité que la mise en œuvre dans les postures tenues demande un effort mental constant, une déontologie, une éthique cultivés dans le respect mutuel.

Cela suppose du temps et de l'envie, des capacités à se distancier et à rendre compte d'un avis même quand ce dernier n'est pas initialement le sien ou celui de l'organisation dont on est initialement membre. L'exercice peut paraître schizophrénique, demandant du recul et une maturité dans la prise de parole. Construire ces argumentaires reflétés de l'avis consensuel des acteurs composant le CNPI est devant nous.

Pour remplir les missions d'un CNP, il faut tout autant une structuration collégiale que du temps dédié pour réfléchir et construire ensemble les travaux consensuels produits. Nous nous y sommes attachés avec le Bureau et poursuivons les démarches auprès de nos tutelles pour clarifier la répartition du montant des subventions CNP et rechercher comment améliorer le modèle économique dans lequel nous évoluons.

Savoir trouver l'équilibre entre ce qui doit être produit par le collectif CNPI et ce que chaque organisation qui le compose porte/prône et faire vivre. Pas si simple de cibler les priorités pour le collectif infirmier quel que soit le mode et lieu d'exercice, engagé :

- dans un mandat social répondant aux besoins de la population en matière d'accès aux soins, notamment dans les contextes de précarité sociale, de santé mentale, de chronicité, de vieillissement, de la petite enfance et de la santé des jeunes,
- dans une vision prospective des fondamentaux en soins infirmiers intégrant la personne, la santé, l'environnement, le soin dans le raisonnement clinique à la base des modalités de l'intervention proposée et des interactions interprofessionnelles.

3/- Perspectives et propositions pour l'année à venir 2022

C'est sur l'écho que les éléments tissés dans ce rapport moral et en appui avec le CA que nous serons en mesure de dessiner notre feuille de route 2022.

Les échanges en AG ce 02 décembre 2021 en dessineront les grandes orientations à chaud.

Et sans être une adepte de tous ses principes, je m'autoriserai à m'appuyer sur cette phrase de paraphraser Confucius "*En cherchant à hâter les choses, on manque le but. Et la poursuite de petits avantages fait avorter les grandes entreprises*". Le temps a manqué pour communiquer ce rapport moral comme initialement envisagé début octobre pour permettre à chaque organisation d'en débattre avec ses adhérents. C'est pourquoi je vous propose que chaque organisation prenne le temps de lire ce rapport moral et les autres rapports présentés ce jour et de faire un retour des points clés forgeant les propositions concrètes d'actions à prioriser ainsi que ce que l'organisation elle-même peut s'engager à apporter. Nous en ferons une synthèse avec les membres du Bureau et pourrons valider la feuille de route 2022 au 1^{er} CA CNPI 2022.

Evelyne MALAQUIN-PAVAN, Présidente CNPI
cnpinfirmier2019@orange.fr
site.cnp-infirmier.fr